



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-85698>

Département(s) de publication : **31, 82**

Annonce n° **24-85698**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SPL ARAC OCCITANIE

Correspondant : OUEST SITE

Adresse : mandataire de la Région Occitanie, Pdte de la Région Occitanie, C. DELGA, 55 Avenue Louis Bréguet - CS 24020, 31028 Toulouse

Coordonnées :

Téléphone : 0567727100

Télécopieur : 0562727100

Courriel : contact@arac-occitanie.fr

Adresse internet : <http://www.arac-occitanie.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre pour des travaux de surélévation du CFAA au lycée professionnel agricole à Saint Gaudens (Opération n° 50231)

Lieu d'exécution : Lycée professionnel Agricole du Comminges -19 rue Olivier de Serres, 31800 Saint Gaudens

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : L'ouvrage à concevoir et à réaliser concerne - Surélévation du bâtiment 16 afin d'accueillir des locaux pour la formation et des bureaux soit environ 130 m2 SP. - Les travaux se feront en deux phases : une phase hors d'eau/hors d'air qui fera l'objet d'une réception partielle et une phase second oeuvre. La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage s'élève à 260 000 euros HT

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'attributaire du marché se verra confier une mission de base complétée des missions complémentaires : - Etat des lieux avec relevé des existants (DIAG partiel) - Métrés quantitatifs (EXE Partiel) ; - OPC et les missions d'assistance suivantes : Analyse du confort d'été. Il est précisé que la mission de base comprend la réalisation de la mission de coordination en matière de système de sécurité incendie, telle que définie par les textes réglementaires et normes en vigueur (soit conception du SSI + coordination du SSI + fourniture du dossier d'identité SSI)

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

26 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/09/2024 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 24S0064

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRJ23 Modalités d'ouverture des offres : Date: 13 sept. 2024 Lieu : Toulouse Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : La prestation est réservée à une profession particulière : Oui Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV, BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07 Tél : 0562735757 Fax : 0562735740 Mel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Référé précontractuel, recours pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché (articles L 551-1 et suivants et R 551-1 et suivants du code de justice administrative) ; - Référé contractuel, recours pouvant en principe être introduit après la signature du marché, au plus tard le trente et unième jour suivant la publication de l'avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne, ou en l'absence de la publication d'avis jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la signature du marché (articles L 551-13 et suivants et R 551-7 et suivants du code de justice administrative) ; - Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, recours pouvant être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (Conseil d'Etat 4 avril 2014, Département de Tarn et Garonne, n° 358994). - le pouvoir adjudicateur met gratuitement à disposition des soumissionnaires l'intégralité du dossier de consultation (y compris l'avis de marché) par voie électronique sur sa plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://www.marchespublics.info> Les documents de la consultation ne seront pas mis à disposition des soumissionnaires sur support papier ou sur support physique électronique - Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des offres par voie électronique sur le site <https://www.marchespublics.info> (cf. manuel "déposer un pli" joint dans les documents de la consultation ou téléchargeable à la rubrique "pratique, tutoriels" de la plateforme). Sous réserve des dispositions spécifiques relatives à la copie de sauvegarde, il ne permet donc pas aux soumissionnaires d'adresser leurs offres sous format « papier », seule la forme

dématérialisée étant admise par le pouvoir adjudicateur. - les communications et les échanges d'informations effectués par le pouvoir adjudicateur dans le cadre de cette procédure de passation (hors signature électronique du marché) s'effectueront par voie électronique - LA PRESTATION EST RESERVEE A UNE PROFESSION PARTICULIERE. REFERENCES DES DISPOSTIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES APPLICABLES : PROFESSION D'ARCHITECTE SELON LES DISPOSTIONS DE LA LOI 77-2 DU 3 JANVIER 1977 MODIFIEE SUR L'ARCHITECTURE - Les soumissionnaires désirant participer à cette consultation, devront obligatoirement présenter des compétences en matière d'architecture, d'ingénierie dans les domaines techniques suivants Structure, Fluide, Thermique, Acoustique, et d'économie de la construction. -la durée du marché mentionnée ci-dessus n'est qu'une durée prévisionnelle donnée à titre indicatif. Elle ne prend pas en compte la période relative à la garantie de parfait achèvement - autres renseignements : voir le règlement de la consultation qui décrit de façon détaillée les modalités de la procédure de passation

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : SPL ARAC OCCITANIE : Béatrice COURTIOL

Adresse : 55 Avenue Louis Bréguet, CS 24020, Cedex 4 31028 Toulouse

Coordonnées :

Téléphone : 0562727100

Télécopieur : 0562572313

Courriel : beatrice.courtiol@arac-occitanie.fr

Adresse internet : <http://marches-publics.info>

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/07/2024